

**Discours au nom de la Plate-forme,
Journée et Assises de l'intégration,
Rédigé et prononcé à Vernier, le 18 mars 2006
Par Joseph APEDO**

Monsieur Laurent MOUTINOT, Conseiller d'Etat et chef du département des Institutions
Monsieur Georges ZUFFEREY, Maire de la Ville de Vernier,
Monsieur Robert CUENOD, Délégué à l'intégration
Mesdames et Messieurs les organisateurs de la Quatrième Journée et Assises de l'intégration

Honorables habitants de la Commune de Vernier

Mesdames et Messieurs les membres de la Société civile Genevoise

J'ai l'insigne honneur de vous adresser la parole en tant que membre de la Plate-forme des communautés étrangères de Genève sur l'intégration. De vives voix, je vous exprime également les salutations et reconnaissances de notre Plate-forme, pour ce temps de parole qui nous est accordé en cet auguste moment de la Quatrième Journée et Assises de l'intégration.

Dans les rituels de passage et d'agrégation de nombre de sociétés traditionnelles, il est recommandé aux postulants d'être attentifs aux événements, d'embrasser les faits de manière directe, dans leur contingence et de scruter, à partir de là, le sens que la société donne aux vécus ordinaires. Nous sacrifierons à cette tradition. Ainsi plutôt que l'histoire, je tracerai une historicité et je dirai l'actualité des relations de la Cité de Genève avec ceux qui, comme moi, ont récemment immigré sur les rives du Léman et qui aspirent de toutes leurs forces à l'intégration.

En juin 2001, le Grand conseil genevois a initié sa loi A2-55 qui préconise de : «... favoriser la participation des étrangers à tous les domaines de la vie publique et d'éliminer les inégalités et discriminations directes et indirectes », « de promouvoir une politique d'intégration et de participation des étrangers à la vie communale et cantonale » et de sensibiliser « l'ensemble des résidents aux enjeux d'une société multiculturelle visant au respect de l'identité culturelle de chacun ».

Outre le cadre légal, le Gouvernement a créé le Bureau de l'intégration, instauré la Journée et les Assises de l'intégration, promu l'élection de quatre ressortissants des communautés étrangères au Conseil consultatif etc.

C'est fort de ces Structures d'opportunité politiques, que les quatre élus des communautés étrangères au Conseil consultatif ont créé notre Plate-forme. Plusieurs faits marquants sont désormais à l'actif de nos répertoires d'action collectifs (forum du 12 mars 2005, colloques sur l'intégration, tables rondes ...). Notre Plate-forme entretient des synergies avec diverses autres associations légales et collabore de manière efficiente avec le BIE. Nous saluons, ici, le dynamisme du BIE, ainsi que la disponibilité et l'abnégation de M. Robert CUENOD et de toute son équipe.

Notre Plate-forme associative a plus que jamais besoin de moyens logistiques et du personnel, pour renforcer nos capacités d'action collective. Les personnes migrantes connaissent beaucoup de difficultés auxquelles nous assistons la plupart du temps impuissants. Ces problèmes sont très prononcés avec le déficit de permis de travail.

Faute de titre de séjour valable, nombre d'élèves et d'universitaires ne peuvent valider leur formation dans des écoles genevoises, ni prétendre à un travail alimentaire.

Faute de titre de séjour reconnu, nombre de travailleurs n'ont guère pu briguer le rôle d'expert auprès de la Commission consultative de l'intégration.

Faute de permis de séjour adéquat, nombre de migrants ne peuvent entreprendre des voyages d'étude et de recherche dans l'Union Européenne.

Face à ces défis, les associations ont réitéré, lors des Assises de l'intégration de 2005, leur demande d'une loi fédérale respectueuse de la dignité humaine, en cohérence avec l'article 7 de la Constitution fédérale. Or, c'est avec beaucoup d'appréhensions que nous avons eu connaissance, le 16 décembre 2005, des lois que le Parlement fédéral a édictées contre les étrangers (cf. LEtr loi sur les étrangers) et la tradition humanitaire de la Suisse (cf. LAsi). Ces lois réduisent les politiques publiques d'intégration à leur plus simple expression congrue et contredisent les milieux associatifs, y compris chacun d'entre nous ici présent, en cette Journée et Assises de l'intégration. Heureusement, plusieurs forces vives associatives et politiques ont déjà indiqué la bonne direction par le lancement et le soutien du référendum contre la LEtr et la LAsi.

Notre Plate-forme caresse l'idée et la réalité d'un espace public libre et viable pour toutes et pour tous, indigènes et migrants à Genève et en Suisse. La politique d'intégration est soutenable, pour autant que les personnes humaines sans exclusives soient à l'honneur, ainsi que le veut l'article 7 de la Constitution fédérale, un article empreint d'humanisme et de personnalisme. Le personnalisme affirme la primauté de la personne humaine : l'autre est un autre moi-même, qu'il soit Jaune, qu'il soit Rouge, Blanc ou Noir. Je reste convaincu que la cité genevoise s'affermira encore davantage en puisant dans les deux sources chrétienne et laïque de sa tradition séculaire. Les personnalistes comme Gabriel Marcel (*Être et avoir*), Søren Kierkegaard (*Also, also*), Emmanuel Mounier (*Le personnalisme / La Revue Esprit*), ainsi que le Cardinal Suisse, de vénéré mémoire, Urs von Balthasar (*De l'intégration*), peuvent encore inspirer l'agir politique de nos gouvernants.

C'est pourquoi notre Plate-forme demanderait à M. Laurent MOUTINOT, chef du département des institutions, de veuillez bien prononcer son interprétation du personnalisme et de l'humanisme de l'article 7 de la Constitution helvétique. Ceci, pour que les services compétents puissent donner la légalité à ceux qui en ont besoin pour s'intégrer et pour œuvrer à la construction de la Genève, notre Genève, toujours plus ouverte, toujours plus accueillante et toujours plus prospère.



